

2023

Versez votre **TAXE D'APPRENTISSAGE**

À LA MISSION LOCALE JEUNES GRAND AVIGNON
pour soutenir l'insertion des jeunes

C'EST QUOI LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La taxe d'apprentissage est un **impôt obligatoire** au titre de l'article L-6241-10 du Code du travail. Elle **finance** les formations de l'enseignement technologique et professionnel et les activités complémentaires de la formation et de l'orientation professionnelle.

COMMENT NOUS SOUTENIR ?

En se connectant sur **SOLTEA**, les employeurs peuvent choisir les établissement qu'ils souhaitent soutenir.

1

Connectez-vous à votre espace sur :
www.soltea.education.gouv.fr
et utilisez l'identifiant et le mot de passe
envoyé par Net-Entreprise

2

Choisissez la **Mission Locale Jeunes Grand Avignon** en tant que
bénéficiaire de votre solde.

ENGAGEONS-NOUS ENSEMBLE !

En choisissant la Mission Locale Jeunes Grand Avignon, vous renforcez nos actions en faveur de la formation et de l'employabilité des jeunes de 16 à 25 ans.

TROIS BONNES RAISONS DE NOUS CHOISIR !

- ✓ Renforcer votre démarche RSE en faveur du territoire
- ✓ Agir pour l'accès à l'emploi des jeunes
- ✓ Contribuer à soutenir les actions citoyennes et des projets innovants

DES QUESTIONS ? CONTACTEZ-NOUS !

Par téléphone : 04.90.81.13.00

Par mail : mla@missionlocale-avignon.asso.fr

**MERCI D'AVANCE DE VOTRE SOUTIEN
POUR LES JEUNES !**